



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 19 b) de la liste préliminaire*
Développement durable

Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application des résolutions [72/307](#) et [73/228](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement au cours de la période 2015-2019, l'accent étant notamment mis sur le bilan et l'analyse des progrès accomplis et des problèmes persistants rencontrés par les petits États insulaires en développement. On y trouvera également un résumé des observations formulées et un aperçu des mesures qui ont été prises ou qu'il est prévu de prendre pour renforcer la coordination et la complémentarité des travaux que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement mènent à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement.

* [A/74/50](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application des résolutions 72/307 et 73/228 de l'Assemblée générale, est, à titre exceptionnel, publié début 2019 de sorte qu'il puisse servir de base aux consultations intergouvernementales consacrées à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et être examiné par l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session. Il est divisé en dix sections : la section I consiste en une introduction ; les sections II à VIII portent sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa au cours de la période 2015-2019, l'accent étant notamment mis sur le bilan et l'analyse des progrès accomplis et des problèmes persistants rencontrés par les petits États insulaires en développement ; la section IX présente un récapitulatif des observations formulées ; la section X donne un aperçu des mesures qui ont été prises ou qu'il est prévu de prendre pour renforcer la coordination et la complémentarité des travaux que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement mènent à l'appui du développement durable des petits États insulaires en développement.

2. Les informations et les analyses figurant dans le rapport proviennent de différentes sources, y compris d'examen de la documentation pertinente, de rapports régionaux sur les petits États insulaires en développement¹, des documents finaux des réunions préparatoires pendant lesquelles les petits États insulaires en développement ont fait part de leurs vues et priorités pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa (voir A/73/382, A/73/658, A/73/710 et A/73/765), ainsi que d'informations et de données communiquées par des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales en réponse au questionnaire que leur a adressé le Secrétariat². Pour avoir une vue d'ensemble des contributions apportées et des

¹ Voir le rapport de la réunion préparatoire sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, disponible sur https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20866SAMOA_Pathway_MTR_Regional_Report_for_AIMS.pdf, le rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, disponible sur https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20949Caribbean_SAMOA_Pathway_Midterm_report_18_Oct.2018_final_draft1.pdf et Forum des îles du Pacifique, *First Quadriennial Pacific Sustainable Development Report 2018* (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 2018).

² Les versions complètes et non éditées des soumissions reçues en réponse au questionnaire utilisé pour préparer le présent rapport sont disponibles sur <https://sidsnetwork.org>. Des réponses et des contributions ont été reçues des organisations et organismes suivants : Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation internationale du Travail, Organisation maritime internationale, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Union internationale des télécommunications, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Forum pour le développement des îles du Pacifique, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; des petits États insulaires en développement suivants : Fidji, Îles Salomon, Samoa, Tuvalu ; des autres États Membres suivants : Allemagne, Australie, Autriche, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie,

activités mises en œuvre pendant la période 2015-2018, il convient de lire le présent rapport en parallèle avec les rapports précédents du Secrétaire général (A/70/269, A/71/267, A/71/267/Add.1, A/72/214 et A/73/226).

II. Vue d'ensemble

3. La croissance économique mondiale semble solide et d'après de nouvelles projections, plus optimistes, elle pourrait avoir franchi un cap et progresser à un rythme régulier de 3 % en 2019 et 2020³. Un examen plus approfondi des données révèle toutefois d'importants écarts entre les pays en ce qui concerne les bases et la qualité de leur croissance économique. Les chiffres dissimulent un rythme de croissance inégal, en particulier pour les petits États insulaires en développement, où le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) reste bien en deçà des 7 % annuels prescrits à la cible 8.1⁴.

4. En ce qui concerne l'indice de développement humain, quatre des petits États insulaires en développement (Bahamas, Bahreïn, Barbade et Singapour) figurent parmi les États dont l'indice est très élevé, 20 ont un indice élevé, 7 ont un indice de valeur moyenne et 5 sont dans le groupe de faible développement humain⁵. Toutefois, d'après les données recueillies, les progrès socioéconomiques restent inégaux dans nombre de ces États. Des indicateurs sociaux clés mettent en évidence des fractures sociales, notamment un chômage élevé, une forte incidence de la pauvreté, un taux important de criminalité et des inégalités de revenus persistantes. Les enfants et les adolescents restent surreprésentés dans les couches défavorisées de la population et sont plus vulnérables aux conséquences de la pauvreté et des inégalités.

5. Il existe un lien étroit entre le développement et l'état de l'environnement dans de nombreux petits États insulaires en développement du fait de leur forte dépendance à l'égard de ressources naturelles limitées, de leur vulnérabilité aux aléas du commerce international, du coût élevé du transport et des communications, de leur exposition élevée aux risques naturels, de la taille réduite de leur marché interne, de l'importance de leurs importations et de leur dépendance à l'égard d'une gamme restreinte de produits d'exportation. On peut observer dans tous ces États des problèmes liés à la surexploitation des ressources locales, à la mauvaise utilisation des terres, à l'aménagement non planifié du littoral, à l'exploitation minière incontrôlée, à la pollution d'origine terrestre et marine et à d'autres facteurs qui entraînent des changements comme la perte de biodiversité, la propagation d'espèces exotiques envahissantes, la déforestation, la baisse de productivité des sols, l'insécurité alimentaire, la diminution des ressources en eau douce, l'érosion du littoral et la progression des maladies à transmission vectorielle.

6. Les perspectives climatiques des petits États insulaires en développement diffèrent considérablement selon leur topographie et leur situation géographique. Les évolutions météorologiques locales et régionales associées aux changements climatiques mondiaux ont déjà des répercussions importantes et ne sont pas près de s'arrêter. La hausse du niveau des mers, les phénomènes météorologiques extrêmes, les épisodes de sécheresse, l'érosion du littoral, les inondations, l'intrusion d'eau

Irlande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande et Qatar. Les contributions financières sont présentées à la section VII du présent rapport.

³ *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2019* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.II.C.1), p. 1.

⁴ *Ibid.*, p. 6 et 7.

⁵ PNUD, *Indices et indicateurs de développement humain, Mise à jour statistique 2018 pour les petits États insulaires en développement* (New York, 2018), p. 3. Aucune donnée n'était disponible pour les Tuvalu et Nauru.

salée, le blanchissement des coraux, la destruction des écosystèmes et l'acidification de l'océan accentuent la vulnérabilité de la plupart des petits États insulaires en développement et font peser des contraintes excessives sur la quasi-totalité des secteurs du développement, y compris le tourisme, les services financiers, l'agriculture, les pêches, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les infrastructures et la santé des écosystèmes, compromettant ainsi les efforts déployés et les progrès réalisés en matière de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

7. L'aide publique au développement (APD) fournie aux petits États insulaires en développement a diminué ou stagné par rapport à celle apportée aux autres pays en développement⁶. En 2018, elle a baissé alors que la dette extérieure moyenne de ces États atteignait 60 % de leur revenu national brut et était aggravée par les emprunts visant à financer les actions de relèvement à la suite de catastrophes naturelles⁷. Entre 2011 et 2016, le montant total de l'APD a chuté de près de 30 % (allègement de la dette exclu)⁸. En 2017, l'APD nette totale accordée par tous les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, exprimée en pourcentage du revenu national brut, s'établissait à 0,31 % contre 0,32 % en 2016, ce qui confirmait la tendance à la baisse⁹.

8. Sur une note plus positive, le financement de l'action climatique au bénéfice des petits États insulaires en développement a crû au cours de la dernière décennie. La part de ces fonds dédiée aux activités d'adaptation qui aident ces États à faire face à nombre de leurs principaux problèmes de développement a aussi progressivement augmenté. Par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial a investi près d'un milliard de dollars dans les priorités des Orientations de Samoa, y compris l'action climatique (voir tableau 1).

Tableau 1
Investissements du Fonds pour l'environnement mondial dans les priorités des Orientations de Samoa, 2014-2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Priorités des Orientations de Samoa par domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial</i>	<i>Investissement dans les petits États insulaires en développement^a (juillet 2014-juin 2018)</i>
Diversité biologique	327 460 290
Atténuation des changements climatiques	172 565 085
Adaptation aux changements climatiques (y compris la gestion des risques de catastrophe)	74 562 975
Eaux internationales	18 998 940
Dégradation des sols	35 517 621
Gestion des produits chimiques et des déchets	14 851 070
Domaine d'intervention multiple (transversal)	270 869 394

^a Les montants tiennent compte des fonds versés pour certains projets régionaux et mondiaux qui concernent également des États qui ne sont pas des petits États insulaires en développement.

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Petits États insulaires en développement (PEID) et programme de développement financier pour l'après-2015 » (Addis-Abeba, juillet 2015).

⁷ OCDE, *Coopération pour le développement 2018 : Agir ensemble pour n'oublier personne* (Paris, 2018).

⁸ Ibid.

⁹ OCDE, tableaux de données complets concernant l'aide publique au développement en 2017 (9 avril 2018). Disponible sur www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/development-finance-data/ODA-2017-complete-data-tables.pdf.

9. Le développement durable et résilient aux changements climatiques envisagé par les Orientations de Samoa, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres programmes de développement arrêtés au niveau international aura un coût élevé pour les petits États insulaires en développement. Si les catastrophes naturelles et climatiques font partie de la vie de ces États depuis des siècles, les effets des changements climatiques amplifient l'intensité et la fréquence de ces catastrophes et constituent une menace pour leur survie. Ainsi, leurs vulnérabilités face aux changements climatiques s'ajoutent aux grandes difficultés qu'ils connaissent en matière de développement en raison de leurs caractéristiques structurelles.

10. L'investissement dans les initiatives de renforcement de la résilience aidera les petits États insulaires en développement à parvenir à un développement durable. L'adoption et le financement de nouveaux modèles de développement et de nouvelles solutions leur permettront de pallier leurs vulnérabilités et de transformer leurs faiblesses en atouts. En exploitant des ressources naturelles telles que l'énergie solaire et l'énergie éolienne, voie sur laquelle nombre d'entre eux se sont déjà engagés, ces États témoignent de leur ambition de réduire au minimum leur dépendance excessive à l'égard des combustibles fossiles. Il faudrait appuyer davantage les efforts qu'ils déploient pour utiliser de manière innovante et durable leurs nombreuses ressources marines, et ainsi créer de l'emploi, améliorer leur sécurité alimentaire et stimuler leur croissance économique.

11. Si les ressources concessionnelles de la communauté internationale sont une source de financement vitale pour leur développement, de nombreux petits États insulaires en développement peinent encore à en bénéficier. Les partenaires de développement peuvent remplir leur rôle plus efficacement en appuyant les approches qui aideront ces États à obtenir des ressources qu'ils pourront diriger et investir là où elles sont le plus nécessaires, y compris pour mettre fin à leur dépendance à l'égard des sources d'énergie non renouvelables, améliorer leurs infrastructures, gérer leur endettement et renforcer leur capacité de résilience.

III. Orientations de Samoa et Programme 2030

12. Les Orientations de Samoa présentent les aspirations et priorités des petits États insulaires en développement en matière de développement durable pour la période 2015-2025. Elles s'appuient sur les précédents programmes de développement durable de ces États¹⁰ mais sont autonomes et confirment le statut particulier des petits États insulaires en développement au regard du développement durable. Les Orientations de Samoa sont conformes au Programme 2030, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à l'Accord de Paris et au Nouveau Programme pour les villes.

13. En 2016, un rapport a établi qu'il était nécessaire de concevoir des cadres et des outils de suivi et de responsabilisation adaptés à la capacité des petits États insulaires en développement à surveiller la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des autres mandats mondiaux liés au développement durable, et à en rendre compte, tout en évitant de les surcharger en multipliant les cadres de présentation de rapports¹¹. Les organes directeurs des organismes des Nations Unies qui devaient les élaborer

¹⁰ Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

¹¹ Voir [JIU/REP/2016/7](#), par. 152 (recommandation 8).

ont fait remarquer que les cadres de suivi et de responsabilisation utilisés pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable devaient être adaptés à tous les contextes, y compris ceux des petits États insulaires en développement (A/72/119/Add.1, par. 11).

14. En l'absence de cadre spécifique de suivi et d'évaluation et dans l'optique de présenter une analyse plus nuancée des progrès réalisés, les domaines prioritaires des Orientations de Samoa ont été harmonisés avec les trois dimensions des objectifs de développement durable. Outre les données provenant des sources mentionnées au paragraphe 2 du présent rapport, des données recueillies auprès du Réseau des solutions pour le développement durable ont été utilisées pour présenter de manière visuelle les progrès dans leur ensemble¹². Il convient toutefois de noter qu'en raison de chevauchements entre les différents thèmes et catégories des objectifs, l'évaluation précise des progrès réalisés dans la mise en œuvre de certaines des priorités des Orientations de Samoa requiert des outils adaptés¹³.

IV. Mise en œuvre des dimensions économiques des Orientations de Samoa

15. La présente section rend compte de la mise en œuvre des dimensions économiques des Orientations de Samoa, par rapport aux objectifs de développement durable équivalents indiqués dans le tableau 2.

Tableau 2

Priorités du pilier économique des Orientations de Samoa et objectifs de développement durable équivalents

<i>Priorité du pilier économique des Orientations de Samoa</i>	<i>Objectif de développement durable</i>
Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, avec un travail décent pour tous	8
Développement et élimination de la pauvreté	1
Tourisme durable	8
Énergie durable	7
Modèles de transport durables	9

A. Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, et travail décent

16. Si les progrès se poursuivent, la croissance économique est restée faible pour les petits États insulaires en développement les moins avancés de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine

¹² Jeffrey Sachs *et al.*, *SDG Index and Dashboards Report 2018: Global Responsibilities – Implementing the Goals* (Bertelsmann Stiftung et Réseau des solutions pour le développement durable, New York, 2018).

¹³ Ces priorités sont le tourisme durable, la culture et le sport, la gestion des produits chimiques et des déchets, notamment des déchets dangereux, la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, les forêts, et les espèces exotiques envahissantes.

méridionale¹⁴, le développement dans les États des Caraïbes est limité¹⁵ et la conjoncture des États du Pacifique, bien que positive, a été irrégulière¹⁶.

17. Ces tendances s'expliquent par divers facteurs, notamment l'absence de masse critique et d'économies d'échelle, l'isolement géographique, la dépendance vis-à-vis du commerce et de l'extérieur, le chômage structurel et la baisse de la productivité du travail, les ressources financières limitées et le statut de pays à revenu intermédiaire, qui, en règle générale, restreint l'accès de ces États aux subventions et aux financements à taux réduit.

18. Les deux tiers des petits États insulaires en développement des Caraïbes ont un ratio dette/PIB supérieur à la limite de 60 %, généralement considérée comme le seuil limite de soutenabilité de la dette, le service de la dette représentant en moyenne 29 % des recettes publiques en 2016.

19. Les petits États insulaires en développement doivent rééquilibrer et diversifier leur économie pour pouvoir bénéficier d'une croissance soutenue, favoriser la stabilité macroéconomique, protéger leurs services essentiels et leurs groupes de population les plus vulnérables au moyen d'une gestion rigoureuse des finances publiques, et poursuivre les réformes économiques et financières nécessaires à l'amélioration de leur compétitivité. Ils doivent également travailler en collaboration et en coordination avec leurs partenaires de développement, notamment en ce qui concerne l'accès aux financements à taux réduit, afin de pouvoir surmonter leurs futurs problèmes.

B. Tourisme durable

20. Si la part du tourisme dans le PIB est inférieure à 5 % dans les autres pays en développement, elle est de plus de 20 % dans la plupart des petits États insulaires en développement¹⁷. Dans la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, la part du tourisme dans le PIB en 2016 était de 50 % pour les Maldives, 23 % pour les Seychelles, 11 % pour Maurice et un peu plus de 4 % pour les Comores. Malgré la concurrence de nouvelles destinations et de pays moins chers et les difficultés causées par les catastrophes naturelles, les États des Caraïbes ont accueilli environ 8,2 millions de visiteurs en 2017, soit 4 % de plus qu'en 2016¹⁸. Le Conseil mondial des voyages et du tourisme estime que, dans la région du Pacifique, la part du tourisme dans le PIB s'élève à plus de 60 % à Vanuatu et à plus de 40 % aux Fidji, pour un taux moyen de plus de 30 % à l'échelle de la région. À cet égard, il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques nationales de tourisme durable, conformément à l'objectif de développement durable n° 12, afin d'assurer la viabilité de ce secteur.

¹⁴ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 7.

¹⁵ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 25.

¹⁶ Forum des îles du Pacifique, *First Quadriennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, par. 75.

¹⁷ OCDE, *Making Development Co-operation Work for Small Island Developing States*, Paris, 2018, p. 31.

¹⁸ Organisation mondiale du tourisme, « Les résultats 2017 du tourisme international au plus haut des sept dernières années », 15 janvier 2018.

C. Énergie durable

21. Le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité dans les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale a progressé au cours de la période 2014-2016. La totalité de la population de Bahreïn, des Maldives, des Seychelles et de Singapour y a déjà accès, tandis que les autres pays continuent de progresser régulièrement, à l'exception de la Guinée-Bissau¹⁹. Les États des Caraïbes se sont fixé des objectifs ambitieux en matière d'énergie renouvelable et sont en bonne voie d'atteindre nombre d'entre eux. L'énergie renouvelable représentait 9,7 % de la puissance installée en 2017, et un objectif de 47 % a été fixé pour 2027²⁰. Le pourcentage de la population ayant accès à des systèmes hors réseau tels que les systèmes photovoltaïques à usage domestique a augmenté dans le Pacifique, et de nombreux pays sont en voie de garantir un accès universel à l'électricité, même s'ils progressent à des vitesses différentes²¹.

22. La forte dépendance à l'égard du carburant à base de pétrole, la volatilité du prix du pétrole, le coût élevé des investissements initiaux, l'absence de cadres réglementaires appropriés pour les investisseurs privés, la faiblesse ou l'indépendance des producteurs d'électricité et les accords d'achat d'électricité, la concurrence entre différents modes d'utilisation des terres, les monopoles en matière de transport et de distribution, la faiblesse des capacités techniques et les problèmes de stabilité du réseau sont autant de facteurs qui continuent d'entraver le recours aux énergies durables et la réalisation de projets dans ces États.

D. Modèles de transport durables

23. Les petits États insulaires en développement continuent d'améliorer la connectivité de leurs moyens de transport aériens, maritimes et terrestres. Parmi les États de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, Maurice investit dans un nouveau projet de système de transport, tandis que Singapour continue d'investir dans ses infrastructures en vue d'améliorer encore l'efficacité de ses transports et services logistiques. Les États des Caraïbes appuient l'importation de véhicules électriques, hybrides et à piles à combustible et encouragent les investissements consacrés à l'amélioration de la connectivité des transports routiers. Si le coût du transport international pour un pays moyen représente environ 9 % de la valeur des importations, il est plus proche des 10 % dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, où il s'élevait à 3 milliards de dollars en 2017. Dans de nombreux États du Pacifique, les services de transport maritime deviennent en moins en moins abordables et viables étant donné que les combustibles fossiles représentent les principales dépenses d'exploitation des transporteurs maritimes.

24. Le tableau 3 montre que 11 petits États insulaires en développement s'emploient à mettre en œuvre la priorité des Orientations de Samoa relative au développement et à l'élimination de la pauvreté (qui correspond à l'objectif de développement durable n° 1), certains étant même en bonne voie d'y parvenir. Douze pays manquent de

¹⁹ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 64, y compris la figure 3 et le tableau 3.

²⁰ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 48.

²¹ Forum des îles du Pacifique, *First Quadriennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, par. 100-102.

données pour évaluer la réalisation d'au moins l'un des quatre objectifs associés au pilier économique des Orientations de Samoa. En ce qui concerne l'énergie durable (objectif n° 7), 10 pays sont sur la bonne voie et la plupart (36) disposent des données nécessaires pour que leurs progrès puissent être mesurés. Le transport durable (objectif n° 9) accuse un retard considérable, et davantage de données sont nécessaires pour mesurer avec précision les progrès réalisés en matière de tourisme durable (qui fait partie de l'objectif n° 8).

Tableau 3
Tableau illustrant la progression du pilier économique des Orientations de Samoa

<i>Pays (par région)</i>	<i>Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, avec un travail décent pour tous (objectif n° 8)</i>	<i>Développement et élimination de la pauvreté (objectif n° 1)</i>	<i>Tourisme durable (objectif n° 8)</i>	<i>Énergie durable (objectif n° 7)</i>	<i>Modèles de transport durables (objectif n° 9)</i>
Région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale					
Bahreïn					
Cabo Verde					
Comores					
Guinée-Bissau					
Maldives					
Maurice					
Sao Tomé-et-Principe					
Seychelles					
Singapour					
Région des Caraïbes					
Antigua-et-Barbuda					
Bahamas					
Barbade					
Belize					
Cuba					
Dominique					
Grenade					
Guyana					
Haïti					
Jamaïque					
République dominicaine					
Sainte-Lucie					
Saint-Kitts-et-Nevis					
Saint-Vincent-et-les Grenadines					
Suriname					
Trinité-et-Tobago					

<i>Pays (par région)</i>	<i>Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, avec un travail décent pour tous (objectif n° 8)</i>	<i>Développement et élimination de la pauvreté (objectif n° 1)</i>	<i>Tourisme durable (objectif n° 8)</i>	<i>Énergie durable (objectif n° 7)</i>	<i>Modèles de transport durables (objectif n° 9)</i>
Région du Pacifique					
Fidji					
Kiribati					
Îles Marshall					
Micronésie					
Nauru					
Palaos					
Papouasie-Nouvelle-Guinée					
Samoa					
Îles Salomon					
Timor-Leste					
Tonga					
Tuvalu					
Vanuatu					

Note : Les différentes nuances de couleur dans le tableau représentent la performance moyenne de chaque pays, c'est-à-dire les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable. Le noir indique que le pays est en voie d'atteindre l'objectif, tandis que les nuances de gris indiquent, du plus foncé au plus clair, si l'objectif est plus ou moins près d'être atteint. Si la case n'est pas grisée, cela signifie que le pays a atteint moins de 50 % des indicateurs d'un objectif ou que les données disponibles sont insuffisantes pour mesurer les progrès accomplis.

V. Mise en œuvre des dimensions sociales des Orientations de Samoa

25. La présente section rend compte de la mise en œuvre des dimensions sociales des Orientations de Samoa, par rapport aux objectifs de développement durable équivalents, indiqués dans le tableau 4.

Tableau 4
Priorités du pilier social des Orientations de Samoa et objectifs de développement durable équivalents

<i>Priorité des Orientations de Samoa</i>	<i>Objectif de développement durable</i>
Sécurité alimentaire et nutrition	2
Eau et assainissement	6
Santé et maladies non transmissibles	3
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	5
Développement social	10
Culture et sport	
Promotion de sociétés pacifiques et de collectivités sans danger	16
Éducation	4

A. Sécurité alimentaire et nutrition

26. Le projet de rénovation des infrastructures à l'appui de la sécurité alimentaire (pour la période 2016-2020), mis en œuvre à Sao Tomé-et-Principe, est une des initiatives menées dans les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition²². Dans la région du Pacifique, un cadre régional visant à accélérer la mise en œuvre de la sécurité alimentaire et de la nutrition a été élaboré d'après le plan d'action mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui précise notamment les actions prioritaires de la région²³. La FAO et la Banque de développement des Caraïbes forment les États des Caraïbes à réduire leur facture d'importations alimentaires, notamment en s'attaquant aux insuffisances de la chaîne de valeur.

27. La dégradation des terres, la mauvaise gestion des écosystèmes marins et de la pêche, l'absence d'appui à l'agriculture durable et d'autres effets de catastrophes naturelles ou causées par l'homme figurent parmi les menaces recensées dans les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale. Dans la région des Caraïbes, les problèmes rencontrés sont notamment le manque d'investissement dans l'agriculture commerciale et les technologies agricoles, et la faible valeur nutritionnelle des denrées alimentaires importées (soit 80 % de l'ensemble des denrées), ce qui présente des risques sanitaires, notamment de maladies non transmissibles. Dans la région du Pacifique, les défis à relever sont notamment la faible disponibilité des terres et la démographie, la fragilité des environnements naturels et la pénurie de terres arables, ainsi que la forte dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires.

B. Eau et assainissement

28. Dans la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, le projet de gestion intégrée des ressources en eau du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de Cabo Verde, des Comores, des Maldives, de Maurice, de Sao Tomé-et-Principe et des Seychelles, qui vise à long terme à renforcer les capacités de planification et de gestion durable des ressources et des écosystèmes aquatiques, est un bon exemple des avancées obtenues²⁴. Dans les Caraïbes, la plupart des petits États insulaires en développement ont fait quelques progrès dans ce domaine, après avoir mis en place des politiques, des programmes ou des plans en la matière²⁵. Dans la région du Pacifique, le taux de couverture de l'assainissement a stagné à 31 %, tandis que la couverture en eau potable passait de 51 % à 48 % entre 2000 et 2015. Selon les estimations, quelque 1,3 million de personnes n'a toujours pas accès à des installations d'assainissement adéquates²⁶.

29. Parmi les problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, citons les dommages et les

²² Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 79.

²³ The Pacific Islands Forum, *First Quadriennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, par. 59.

²⁴ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=7480>

²⁵ PNUE, « Global Environmental Outlook (GEO6) »: Regional Assessment for Latin America and the Caribbean, (Nairobi, 2016), p. 64 à 66.

²⁶ Pacific Islands Forum, *First Quadriennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, par. 52.

perturbations causés aux infrastructures en raison des risques liés à l'eau, l'augmentation de la demande, l'utilisation inefficace et les fuites d'eau ; la gestion inefficace de la quantité et de la qualité des ressources en eau ; la forte hausse des coûts des dommages et des pertes liés aux inondations. Les carences institutionnelles, telles que la fragmentation des cadres de gouvernance, le manque de données, la faible coordination entre les organismes chargés de ces questions, le défaut de compétences techniques et la faiblesse des investissements consacrés au remplacement d'infrastructures vieillissantes compliquent un peu plus la donne.

C. Santé et maladies non transmissibles

30. Les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans et le taux de mortalité maternelle aux Comores, en Guinée-Bissau et à Sao Tomé-et-Principe ont diminué. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, Sao Tomé-et-Principe a mis au point un plan d'action pour lutter contre les maladies non transmissibles²⁷. De nombreux pays des Caraïbes ont pris des mesures concrètes en vue d'offrir une couverture sanitaire universelle. En 2017, les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont approuvé la feuille de route établie conjointement par l'Organisation panaméricaine de la santé et l'OMS en vue de préciser les ressources humaines nécessaires pour assurer la santé universelle dans les Caraïbes. Le Secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) a créé une unité de santé et ajouté un volet Santé à sa stratégie de croissance et de développement²⁸. L'OMS a récemment adopté un projet de plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé dans les petits États insulaires en développement, afin d'établir un cadre général pour mener à bien les plans d'action régionaux. Dans les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique, les maladies non transmissibles ont atteint des niveaux d'alerte, avec des taux parmi les plus élevés, et peuvent représenter jusqu'à 84 % des décès à Fidji et à Samoa.

D. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

31. De nombreux petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale ont fait des progrès en ce qui concerne l'élaboration, l'établissement et la mise en œuvre de cadres nationaux en matière d'égalité des sexes²⁹. Néanmoins, la part des femmes parlementaires reste inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'Afrique, bien qu'elle augmente aux Comores et en Guinée-Bissau. Si les pays des Caraïbes ont accompli des progrès louables dans certains domaines, notamment dans l'amélioration de l'accès des femmes à la santé, à l'emploi productif et à l'éducation, d'autres secteurs, tels que l'élimination de toutes les formes de discrimination, les violences contre les femmes et les filles et la participation à tous les niveaux, restent à améliorer. À l'exception de Cuba, de Grenade et d'Haïti, les femmes représentent

²⁷ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 117 à 121.

²⁸ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 80.

²⁹ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 128.

encore moins de 20 % des membres du Gouvernement dans la plupart des pays³⁰. Dans la région du Pacifique, la quasi-totalité des petits États insulaires en développement ont adopté des politiques et des stratégies en matière d'égalité des sexes, y compris en direction des personnes handicapées, et des progrès ont été enregistrés sur cette question et sur celle de l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier dans l'éducation et la santé. En revanche, les ressources allouées à l'intégration et à la mise en œuvre des priorités en la matière sont limitées, et l'inégalité de genre se manifeste par la prévalence élevée de la violence contre les femmes. Dans certains pays de la région du Pacifique, les femmes sont confrontées aux taux de violence au sein du couple les plus élevés au monde³¹.

E. Développement social

32. Les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale ont fait quelques progrès en élaborant et en mettant en œuvre des politiques et des plans nationaux, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale (le Plan Marshall contre la pauvreté mis en place par Maurice), en respectant les droits de l'homme, la participation civique et l'égalité des sexes (le plan stratégique en faveur du développement durable mis en place par Cabo Verde), en répondant aux besoins des personnes socialement vulnérables (Maldives) et en adoptant des mesures de protection sociale (la politique nationale adoptée par les Comores)³².

33. Dans les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes, les améliorations apportées dans le secteur de l'éducation ont donné lieu à un mouvement général en faveur de l'épanouissement de la jeunesse. Le développement social par la promotion de l'inclusion, de l'autonomie et de l'autonomisation, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables, a été freiné par le manque d'analyse et de suivi, l'insuffisance des investissements dans les domaines de l'éducation, de l'assainissement, de la santé et du logement, et l'absence de filets de sécurité. La région continue d'être confrontée à des niveaux élevés de chômage des jeunes, de pauvreté, de grossesses précoces, ainsi qu'à un risque élevé d'infection par le VIH³³.

34. Dans la région du Pacifique, si les poches d'extrême pauvreté restent relativement rares, les enquêtes menées auprès des ménages dans sept petits États insulaires en développement montrent que les personnes âgées et d'autres groupes vulnérables sont plus souvent susceptibles d'être en proie aux difficultés et à la pauvreté, une personne sur quatre vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale. Les inégalités sont plus fortes parmi les groupes marginalisés et les personnes vivant dans les zones isolées. Le chômage des jeunes dans ces pays est en moyenne de 23 %, contre 13 % dans le reste du monde. Les inégalités se creusent et l'écart est plus marqué entre les zones urbaines et les zones rurales. Dans cette région, les personnes handicapées sont parmi les plus pauvres et les plus marginalisées³⁴.

³⁰ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 87.

³¹ Pacific Islands Forum, *First Quadrennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, par. 39 et 40, et 204 et 205.

³² Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, p. 136 à 148.

³³ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 96.

³⁴ Pacific Islands Forum, *First Quadrennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, p. viii.

F. Culture et sport

35. La culture et le patrimoine sont à la fois un catalyseur et un moteur du développement durable. La protection du patrimoine culturel tangible, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la promotion du tourisme durable, l'appui aux industries de la création et la transmission des savoirs traditionnels sont d'une importance cruciale pour les petits États insulaires en développement et leurs populations.

G. Promotion de sociétés pacifiques et de collectivités sans danger

36. La criminalité et la violence, y compris les conflits, les violences de groupes et de jeunes, la piraterie, la traite des personnes, la cybercriminalité, le trafic des stupéfiants et la criminalité transnationale organisée nuisent aux efforts entrepris par les petits États insulaires en développement en faveur du développement durable. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est engagé dans la lutte contre la corruption et la criminalité dans les trois régions, à travers le projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique (phase II, période 2016-2020), le programme régional d'appui à la stratégie de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité dans les Caraïbes (pour la période 2014-2020), et le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, qui appuie le modèle de poursuites des auteurs d'actes de piraterie dans l'océan Indien occidental.

37. Parmi les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, Singapour, en tant que nation, ancre son récit national dans son engagement envers la primauté du droit, qui est la pierre angulaire de son développement, contribue à un sentiment de justice et de sécurité, et suscite la confiance des entreprises dans un environnement économique où les contrats et les droits de propriété sont respectés et protégés.

38. Dans la région des Caraïbes, les petits États insulaires en développement s'emploient à lutter contre le commerce illicite des armes et continuent de plaider vivement en faveur de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes. La Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme de la CARICOM a été adoptée en 2018, et une stratégie régionale de lutte contre le trafic a été mise en place pour accroître l'échange transfrontalier de renseignements et d'informations.

39. Dans le cadre du Pacte de Cairns³⁵, treize pays de la région du Pacifique ont soumis leur systèmes et processus nationaux de planification, de budgétisation, de gestion des finances publiques et de gestion de l'aide à un examen par les pairs. Ce Pacte est unique en ce qu'il permet aux États membres de retrouver, de célébrer et de reproduire ensemble des pratiques exemplaires locales, et de valoriser les compétences disponibles dans la région du Pacifique.

H. Éducation

40. Dans la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, le nombre d'années de scolarisation des enfants a augmenté. Les Maldives sont en bonne voie d'atteindre l'objectif de développement durable n° 4 et tous les enfants sont assurés de pouvoir suivre une scolarité gratuite pendant 14 ans, à partir de l'âge de quatre ans. Les Comores ont fait des progrès ces dernières années, avec la mise en place d'un plan de développement de l'éducation et

³⁵ Ibid., par. 176 à 186.

de l'alphabétisation pour la décennie 2017-2026, qui vise à résoudre les problèmes rencontrés et à stimuler les actions menées dans le secteur éducatif³⁶.

41. Les pays de la CARICOM ont été guidés par plusieurs politiques, notamment la stratégie régionale d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour le développement du personnel et la compétitivité économique, le cadre d'action régional pour l'enfance et des programmes régionaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation à la vie familiale, de la culture et de la santé dans l'éducation. La Banque de développement des Caraïbes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance se sont associés pour établir un guide de bonnes pratiques pour le développement de la petite enfance, afin d'améliorer la qualité de l'éducation des jeunes enfants dans les Caraïbes³⁷. Des progrès ont également été accomplis dans des domaines tels que la certification et l'évaluation comparative de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle.

42. Si l'accès à l'éducation s'est amélioré dans les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique, la qualité de l'enseignement reste insuffisante. Il convient de l'améliorer, ainsi que la pertinence des acquis scolaires cognitifs, lorsque les résultats, mesurés par exemple par le fait de savoir lire, écrire et compter, ne produisent pas les effets positifs escomptés pour tous. L'accent est également mis à nouveau sur l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation préscolaire ainsi que l'enseignement et la formation postsecondaires devant faire l'objet de toutes les attentions. L'évolution des modes d'apprentissage nécessitera de nouvelles méthodes d'enseignement³⁸.

43. Le tableau 5 montre que les progrès enregistrés dans le cadre des Orientations de Samoa sont moins importants dans le domaine social que dans les domaines environnemental et économique. Le défi à relever est d'autant plus grand que les données disponibles pour le suivi et l'évaluation sont limitées, voire inexistantes. Aucune information n'était officiellement disponible pour la priorité liée à la culture et au sport, cette dernière n'ayant pas d'équivalent dans les objectifs de développement durable.

Tableau 5

Tableau illustrant la progression du pilier social des Orientations de Samoa

<i>Pays (par région)</i>	<i>Sécurité alimentaire et nutrition (objectif 2)</i>	<i>Santé et maladies non transmissibles (objectif 3)</i>	<i>Éducation (objectif 4)</i>	<i>Égalité des sexes et autonomisation des femmes (objectif 5)</i>	<i>Eau et assainissement (objectif 6)</i>	<i>Développement social (objectif 10)</i>
Région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale						
Bahreïn						
Cabo Verde						
Comores						

³⁶ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, p. 158 à 169.

³⁷ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 114.

³⁸ Pacific Islands Forum, *First Quadrennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, p. ix.

<i>Pays (par région)</i>	<i>Sécurité alimentaire et nutrition (objectif 2)</i>	<i>Santé et maladies non transmissibles (objectif 3)</i>	<i>Éducation (objectif 4)</i>	<i>Égalité des sexes et autonomisation des femmes (objectif 5)</i>	<i>Eau et assainissement (objectif 6)</i>	<i>Développement social (objectif 10)</i>
Guinée-Bissau						
Maldives						
Maurice						
Sao Tomé-et-Principe						
Seychelles						
Singapour						

Région des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda						
Bahamas						
Barbade						
Belize						
Cuba						
Dominique						
Grenade						
Guyana						
Haïti						
Jamaïque						
République dominicaine						
Sainte-Lucie						
Saint-Kitts-et-Nevis						
Saint-Vincent-et-les Grenadines						
Suriname						
Trinité-et-Tobago						

Région du Pacifique

Fidji						
Îles Marshall						
Îles Salomon						
Kiribati						
Micronésie						
Nauru						

<i>Pays (par région)</i>	<i>Sécurité alimentaire et nutrition (objectif 2)</i>	<i>Santé et maladies non transmissibles (objectif 3)</i>	<i>Éducation (objectif 4)</i>	<i>Égalité des sexes et autonomisation des femmes (objectif 5)</i>	<i>Eau et assainissement (objectif 6)</i>	<i>Développement social (objectif 10)</i>
Palaos						
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Samoa						
Timor-Leste						
Tonga						
Tuvalu						
Vanuatu						

Note : Les différentes nuances de couleur dans le tableau représentent la performance moyenne de chaque pays, c'est-à-dire les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable. Le noir indique que le pays est en voie d'atteindre l'objectif, tandis que les nuances de gris indiquent, du plus foncé au plus clair, si l'objectif est plus ou moins près d'être atteint. Si la case n'est pas grisée, cela signifie que le pays a atteint moins de 50 % des indicateurs d'un objectif ou que les données disponibles sont insuffisantes pour mesurer les progrès accomplis.

VI. Mise en œuvre des dimensions environnementales des Orientations de Samoa

44. La présente section rend compte de la mise en œuvre des dimensions environnementales des Orientations de Samoa, par rapport aux objectifs de développement durable équivalents, indiqués dans le tableau 6.

Tableau 6
Priorités du pilier environnemental des Orientations de Samoa et objectifs de développement durable équivalents

<i>Priorité des Orientations de Samoa</i>	<i>Objectif de développement durable</i>
Changements climatiques	13
Réduction des risques de catastrophe	11
Océans et mers	14
Consommation et production durables	12
Gestion des produits chimiques et des déchets, notamment des déchets dangereux	6
Diversité biologique	
Désertification, dégradation des terres et sécheresse	15
Forêt	
Espèces étrangères envahissantes	

A. Changements climatiques

45. Des efforts considérables ont été faits par les petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale pour réduire leur vulnérabilité face aux changements climatiques. Maurice s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2030, la Guinée-Bissau a l'intention de porter de 15 % à 26 % les aires protégées de son territoire national et Singapour a désigné 2018 comme l'Année de l'action climatique afin de sensibiliser sa population à cette question et applique, à compter de 2019, une taxe carbone à tous les secteurs économiques, sans exemption³⁹.

46. Dans la région des Caraïbes, une grande partie du financement et des efforts de la lutte contre les effets des changements climatiques et les risques naturels a été consacrée à l'élaboration de politiques et de plans nationaux et sectoriels ainsi qu'à la mise en place d'infrastructures matérielles. Cependant, les gouvernements se heurtent à des difficultés persistantes dans la mise en œuvre de leurs priorités liées aux changements climatiques, en raison du peu ou du manque de fiabilité des informations recueillies auprès des acteurs du secteur, de l'insuffisance des capacités technologiques ou institutionnelles en matière de collecte, d'interprétation ou d'analyse des informations provenant de ces acteurs, de la forte dépendance à l'égard des donateurs internationaux, sources principales du financement de la lutte contre le changement climatique⁴⁰.

47. Tous les petits États insulaires en développement du Pacifique ont créé des instances nationales chargées des changements climatiques, dont celles des Îles Salomon, du Tonga et du Vanuatu sont devenues des ministères à part entière. Des progrès considérables ont été faits, tant pour atténuer les effets des changements climatiques que pour s'y adapter, et de précieux enseignements ont été tirés de projets régionaux tels que le Programme du Pacifique d'adaptation aux changements climatiques, le Projet des îles du Pacifique visant à réduire les gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables, et l'Alliance mondiale contre le changement climatique. Les dirigeants des États du Pacifique ont montré leur attachement à l'Accord de Paris en fixant d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national⁴¹. Si des progrès ont été enregistrés, l'accès aux ressources reste difficile, par manque de moyens.

B. Réduction des risques de catastrophe

48. Parmi les initiatives notables prises dans les petits pays insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, on citera l'élaboration de feuilles de route et de stratégies nationales, ainsi que l'alignement des plans et programmes nationaux de développement sur l'Agenda 2030. Aux Comores, à Maurice et en Guinée-Bissau, ces initiatives intègrent également les risques dans les efforts de mise en œuvre⁴².

³⁹ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 25, 49 et 54.

⁴⁰ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 40.

⁴¹ Pacific Islands Forum, *First Quadrennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, par. 119.

⁴² Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, p. 71.

49. Pour renforcer leur résilience, les gouvernements des Caraïbes ont actualisé leur législation et leurs plans de relèvement relatifs à la gestion des risques de catastrophe. Plusieurs entités nationales et régionales ont adopté les directives du Cadre de Sendai pour mieux intégrer le programme de gestion des risques de catastrophe. Parmi les autres initiatives de gestion des risques de catastrophe, citons la stratégie régionale de gestion globale des catastrophes pour la période 2014-2024, établie par l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle⁴³.

50. Les efforts d'intervention déployés à la suite de récentes catastrophes survenues dans la région du Pacifique ont mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités afin d'améliorer la coordination avec les partenaires humanitaires internationaux et régionaux et les gouvernements donateurs. Les systèmes d'alerte précoce de bout en bout, en cas de risques multiples, restent difficiles à mettre en place.

C. Océans et mers

51. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, les écosystèmes marins et côtiers sont soumis à la pression en partie due au développement rapide des côtes, à l'augmentation de la pollution et aux changements climatiques. Les Maldives ont pris plusieurs initiatives en vue de protéger leurs écosystèmes océaniques, notamment une campagne nationale visant à éliminer progressivement l'utilisation des plastiques non biodégradables. Le secteur de la pêche de Maurice représentait environ 1,4 % du PIB en 2016. Environ 80 % des emplois du secteur de la transformation des produits de la pêche sont occupés par des femmes, ce qui favorise leur autonomisation économique et contribue à la réalisation de l'objectif n° 3 des objectifs de développement durable⁴⁴.

52. La gouvernance des océans a pris de l'importance dans les Caraïbes grâce à la mise en place, par l'OECD, de la politique régionale en faveur de l'océan et de son plan d'action stratégique triennal. Dans le domaine de la gestion des pêches, la CARICOM a élaboré une politique commune et six pays sont parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée⁴⁵.

53. Dans la région du Pacifique, les petits États insulaires en développement ont joué un rôle déterminant dans l'établissement de l'objectif de développement durable n° 14 et la tenue de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de cet objectif (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable). La région est parvenue à amener les plus gros acteurs du secteur de la pêche à mettre fin à la surpêche et est en bonne voie pour atteindre la cible de 10 % des zones marines protégées et conservées.

D. Consommation et production durables

54. Parmi les États de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, Maurice met en œuvre le projet SWITCH Africa Green, qui a pour objectif de parvenir au développement durable grâce à

⁴³ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 52.

⁴⁴ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 74 et 75.

⁴⁵ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 56 à 61.

l'adoption de pratiques de consommation et de production durables, en mettant l'accent sur les micro -, petites et moyennes entreprises pour fournir les compétences et instaurer les conditions nécessaires à la transition vers des modes de production plus écologiques et plus durables, et Singapour poursuit une stratégie nationale d'élimination totale des déchets⁴⁶. Dans les Caraïbes, nombre de pays ont non seulement adopté des politiques visant à promouvoir des modes de consommation plus durables et mènent des activités d'éducation et de sensibilisation dans ce sens, mais également des règlements sur le commerce et les contrôles à l'importation des matières plastiques à usage unique et autres matières non biodégradables⁴⁷.

E. Gestion des produits chimiques et des déchets

55. La gestion des produits chimiques et des déchets est en cours en Guinée-Bissau dans le cadre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Maurice, qui a ratifié la Convention de Minamata sur le mercure, élabore actuellement son projet de rapport d'évaluation initiale de la mise en œuvre de cette Convention. Les Maldives ont mis en place une politique nationale de gestion des déchets afin de les réduire et élaborent actuellement un cadre juridique pour atténuer la pollution marine⁴⁸. Tous les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes sont parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et s'y conforment, et ont réussi à éliminer progressivement la consommation de chlorofluorocarbones. Ils sont également pour la plupart signataires de la Convention de Bâle, et nombre d'entre eux ont ratifié la Convention de Minamata sur le mercure⁴⁹. Plusieurs initiatives ont été lancées dans les petits États insulaires en développement du Pacifique pour améliorer la gestion des déchets. La stratégie Pour un Pacifique plus propre en 2025 : Stratégie régionale océanique de gestion des déchets et de lutte contre la pollution (2016-2025) vise à améliorer la gestion des déchets et de la pollution. Il s'agit notamment de renforcer les capacités institutionnelles et humaines, de promouvoir les partenariats public-privé, d'adopter des pratiques exemplaires soucieuses de l'environnement et de promouvoir la coopération régionale et nationale⁵⁰.

F. Biodiversité : désertification, dégradation des terres et sécheresse, forêts et espèces exotiques envahissantes

56. Au sein des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, Sao Tomé-et-Principe développe un projet d'approche intégrée de l'écosystème aux fins de la gestion et de la préservation de la biodiversité. Les Maldives ont désigné

⁴⁶ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 103 à 105.

⁴⁷ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 73 à 75.

⁴⁸ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 111 et 114 à 115.

⁴⁹ Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 75 et 76.

⁵⁰ Forum des îles du Pacifique, *First Quadrennial Pacific Sustainable Development Report 2018*, par. 146.

42 zones protégées, l'atoll de Baa ayant été déclaré réserve de biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture⁵¹.

57. Dans les Caraïbes, la CARICOM élabore un cadre politique en matière d'environnement et de ressources naturelles qui porte sur la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles de la Communauté, conformément au traité révisé de Chaguaramas. L'OECD a établi un plan d'action régional pour les espèces exotiques envahissantes en 2015⁵² et créé trois groupes de travail distincts sur la réduction de ces espèces.

58. La biodiversité dans les États du Pacifique subit de fortes pressions dues aux perturbations naturelles et anthropiques, aux espèces invasives, à l'accroissement démographique et à d'autres menaces. Le cadre pour la protection de la nature et des zones protégées dans la région des îles du Pacifique pour la période 2014-2020 permet d'orienter les activités de protection dans la région. Des approches écosystémiques sont intégrées dans les plans nationaux et sectoriels, notamment les programmes d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques, les stratégies et plans d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques, les stratégies et les plans nationaux sur la diversité biologique et les plans nationaux conjoints d'adaptation. La ratification des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement et la création de l'Alliance de l'océan Pacifique ont permis aux pays d'élaborer un instrument permettant de répondre à leurs priorités en matière de biodiversité.

59. La mise en œuvre du pilier environnemental des Orientations de Samoa est peut-être celle qui a le plus progressé, 10 États étant sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs en matière de changements climatiques, comme le montre le tableau 7. De sérieux efforts sont également déployés concernant l'eau et l'assainissement et 13 États ont enregistré des progrès dans ce domaine. Plusieurs petits États insulaires en développement doivent fournir des données et des informations pour permettre le suivi de la mise en œuvre des objectifs relatifs à la réduction des risques de catastrophe (objectif 11) et à la consommation et à la production durables (objectif 12). Des données sur l'eau et l'assainissement sont également requises pour plusieurs États de la région du Pacifique.

Tableau 7

Tableau des progrès accomplis dans la mise en œuvre du pilier environnemental des Orientations de Samoa

<i>Pays (par région)</i>	<i>Villes et communautés durables (objectif n° 11)</i>	<i>Consommation et production durables (objectif n° 12)</i>	<i>Changements climatique (objectif n° 13)</i>	<i>Océans et mers (objectif n° 14)</i>	<i>Vie terrestre (objectif n° 15)</i>
Région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale)					
Bahreïn					
Cabo Verde					
Comores					
Guinée-Bissau					

⁵¹ Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 2018, par. 173 à 174.

⁵² Rapport régional des Caraïbes sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, 2018, p. 118.

<i>Pays (par région)</i>	<i>Villes et communautés durables (objectif n° 11)</i>	<i>Consommation et production durables (objectif n° 12)</i>	<i>Changements climatiques (objectif n° 13)</i>	<i>Océans et mers (objectif n° 14)</i>	<i>Vie terrestre (objectif n° 15)</i>
Maldives					
Maurice					
Sao Tomé-et-Principe					
Seychelles					
Singapour					
Région des Caraïbes					
Antigua-et-Barbuda					
Bahamas					
Barbade					
Belize					
Cuba					
Dominique					
République dominicaine					
Grenade					
Guyana					
Haïti					
Jamaïque					
Saint-Kitts-et-Nevis					
Sainte-Lucie					
Saint-Vincent-et-les Grenadines					
Suriname					
Trinité-et-Tobago					
Région du Pacifique					
Fidji					
Îles Marshall					
Îles Salomon					
Kiribati					
Micronésie					
Nauru					
Palaos					
Papouasie-Nouvelle-Guinée					
Samoa					
Timor-Leste					

<i>Pays (par région)</i>	<i>Villes et communautés durables (objectif n° 11)</i>	<i>Consommation et production durables (objectif n° 12)</i>	<i>Changements climatiques (objectif n° 13)</i>	<i>Océans et mers (objectif n° 14)</i>	<i>Vie terrestre (objectif n° 15)</i>
Tonga					
Tuvalu					
Vanuatu					

Note : Les différentes nuances de couleur dans le tableau représentent la performance moyenne de chaque pays, c'est-à-dire les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable. Le noir indique que le pays est en voie d'atteindre l'objectif, tandis que les nuances de gris indiquent, du plus foncé au plus clair, si l'objectif est plus ou moins près d'être atteint. Si la case n'est pas grisée, cela signifie que le pays a atteint moins de 50 % des indicateurs d'un objectif ou que les données disponibles sont insuffisantes pour mesurer les progrès accomplis.

VII. Moyens de mise en œuvre

60. La présente section porte essentiellement sur le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement, l'appui financier et les données et statistiques, qui restent des priorités majeures pour les petits États insulaires en développement.

A. Partenariats

61. Des partenariats véritables et durables jouent un rôle important dans la promotion du développement durable à tous les niveaux et dans le renforcement de la coopération et de l'action internationales car il est nécessaire de tenir compte des caractéristiques et vulnérabilités uniques des petits États insulaires en développement.

62. Le Cadre de partenariat pour les petits États insulaires en développement a été officiellement créé par l'Assemblée générale en 2015 (résolution 70/202, par. 11), afin de suivre et d'assurer la pleine exécution des engagements pris, pour permettre un suivi efficace et rationnel des partenariats existants pour ces États, en particulier ceux lancés lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Apia en 2014, et encourager l'établissement de partenariats véritables et durables en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. Ce cadre comprend le Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement, la tenue d'un dialogue multipartite mondial annuel, un modèle pour l'établissement de rapports sur les partenariats et l'organisation de dialogues entre les partenaires nationaux et régionaux.

63. Parmi les réalisations récentes au titre du Cadre de partenariat, on peut citer une analyse approfondie des partenariats existants avec les petits États insulaires en développement, identifiant notamment les tendances et les lacunes; l'adoption de normes et de critères définissant la nature de ces partenariats ; et la mise en place d'une boîte à outils pour les partenariats⁵³.

64. À l'avenir, le Cadre de partenariat souhaitera peut-être renforcer sa collaboration avec les parties prenantes à tous les niveaux, y compris les organisations régionales et sous-régionales, en vue d'encourager la création de nouveaux partenariats et de remédier aux lacunes identifiées grâce à l'analyse approfondie. Avec

⁵³ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sids/partnershipframework>.

le concours du Secrétariat, notamment dans le cadre du dialogue multipartite mondial annuel, le Comité directeur, devrait continuer d'encourager et de préconiser le lancement de partenariats qui favorisent le développement durable des petits États insulaires en développement, et de suivre ces partenariats.

B. Financement du développement

65. Les petits États insulaires en développement dépendent fortement des financements privés provenant des marchés des capitaux nationaux et internationaux pour faire face à leurs déficits budgétaires et fournir un appui en termes d'aide. Certains d'entre eux réussissent à attirer des investissements étrangers directs, contrairement à d'autres. Malgré ces différences, la plupart des petits États insulaires en développement ont en commun plusieurs difficultés majeures en ce qui concerne le financement du développement. La négociation ponctuelle de solutions avec les créanciers n'a pas permis de résoudre leurs problèmes de manière adéquate. En outre, leur capacité à tirer parti des capitaux investis dans l'action climatique a été entravée par plusieurs facteurs, à savoir : leur incapacité à accéder effectivement aux ressources destinées à l'action climatique, qui sont généralement gérées au moyen de fonds complexes, et à les absorber ; le non-respect des engagements des donateurs ; et le fait que les donateurs privilégient l'atténuation au détriment de l'adaptation.

66. Par ailleurs, de nombreux petits États insulaires en développement continuent de se heurter à de graves difficultés structurelles dans leurs efforts de mobilisation de ressources nationales pour le développement. Les taux d'épargne sont faibles par rapport à d'autres pays en développement. Ces facteurs, combinés aux coûts élevés de l'adaptation au changement climatique et aux besoins d'investissement dans les infrastructures, font que le financement international reste indispensable pour les petits États insulaires en développement.

67. La dynamique suscitée par les débats sur le financement des petits États insulaires en développement, tenus dans diverses instances, devrait être mise à profit pour déterminer si une initiative en faveur des petits États insulaires en développement très endettés ou le recours accru à une réduction de la dette en échange de programmes d'adaptation aux changements climatiques et à la conversion de créances en investissements écologiques sont des solutions viables pour alléger la dette des pays très endettés et rétablir sa viabilité.

68. Les critères à remplir par les petits États insulaires en développement pour accéder au financement à taux réduit de la part de donateurs bilatéraux et multilatéraux ont également fait l'objet de discussions récentes. Une liste d'indicateurs à utiliser pour déterminer les instruments financiers et les niveaux de financement à taux réduit les plus appropriés selon les pays a été proposée. Cette liste comprend le revenu par habitant, la vulnérabilité aux chocs, la capacité à mobiliser des financements nationaux et internationaux, le niveau de la dette, des indicateurs sociaux et le type de programme financé. À l'avenir, un dialogue international sur la question sera extrêmement utile pour ces États, dont la plupart sont classés parmi les pays à revenu intermédiaire et n'ont donc pas droit à un financement à taux réduit.

C. Données et statistiques

69. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, les organismes nationaux de statistique ne disposent pas de ressources humaines suffisamment formées pour répondre aux besoins en matière de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales de base ou pour assurer le suivi des cadres nationaux, régionaux et internationaux de développement. Leurs budgets couvrent

principalement les dépenses de personnel et très peu de dépenses de fonctionnement, ce qui implique une dépendance permanente à l'égard de l'appui financier international pour la collecte de données statistiques importantes, et ils ne disposent que de capacités statistiques limitées dans d'autres organismes publics, tels que ceux en charge de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, des ressources naturelles et de l'environnement⁵⁴. Cinq ans après l'adoption des Orientations de Samoa, cette situation persiste pour au moins la moitié de tous les petits États insulaires en développement, et l'élaboration de stratégies nationales pour le développement de statistiques reste lente et très urgente.

D. Financement de la mise en œuvre des Orientations de Samoa

70. La présente section contient un examen des ressources consacrées à la mise en œuvre des Orientations de Samoa par les institutions internationales, les petits États insulaires en développement et les autres États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et sous-régionales.

Appui fourni par les institutions internationales

71. Le montant total des dépenses consacrées par les institutions internationales aux petits États insulaires en développement pour la période 2015-2018 s'élevait à 18 milliards de dollars, dont 2,4 milliards de dollars pour les États de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, 9,1 milliards de dollars pour les États des Caraïbes et 6,3 milliards pour ceux du Pacifique. Les institutions énumérées dans le tableau 8 sont les plus gros contributeurs, responsables d'environ 70 % du total des flux financiers vers les petits États insulaires en développement⁵⁵.

Tableau 8

Contributions financières des institutions internationales

(En dollars des États-Unis)

<i>Cinq plus grands partenaires par région</i>	<i>Dépenses pour la période 2015-2018</i>
Région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale (61 partenaires en tout)	
Netherlands Development Finance Company	954 980 000
Institutions de l'Union européenne	380 182 400
Banque africaine de développement	238 011 100
PNUD	156 306 600
Groupe de la Banque mondiale	124 154 500
Total	2 476 310 041
Région des Caraïbes (105 partenaires en tout)	
Banque interaméricaine de développement	2 387 109 000

⁵⁴ Gerald Haberkorn, « NSDS Guidelines for SIDS 2018 » (Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, 2018), p. 9.

⁵⁵ Pour de plus amples informations, voir « Partners and partnerships of SIDS: Samoa Pathway interregional preparatory meeting », exposé pour le dialogue de partenaires sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenu le 30 octobre 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27975UNDP_Samoa_MCO_Office.pdf.

<i>Cinq plus grands partenaires par région</i>	<i>Dépenses pour la période 2015-2018</i>
Belgique	1 145 967 000
Institutions de l'Union européenne	1 043 385 000
Agence des États-Unis pour le développement international	929 426 000
Groupe de la Banque mondiale	731 299 400
Total	9 162 158 203
Région du Pacifique (61 partenaires en tout)	
Australie	3 026 621 000
Banque asiatique de développement	603 630 700
Groupe de la Banque mondiale	492 127 000
États-Unis d'Amérique	490 810 140
Institutions de l'Union européenne	372 886 100
Total	6 371 072 412

Source : Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

Appui fourni par les États Membres autres que les petits États insulaires en développement

72. Les informations sur l'appui financier fourni par les États Membres figurant au tableau 9 ont été recueillies à partir des données communiquées en réponse au questionnaire distribué par le Secrétariat.

Tableau 9

Contributions financières des États Membres qui ne sont pas des petits États insulaires en développement

(En dollars des États-Unis)

<i>Priorités énoncées dans les Orientations de Samoa</i>	<i>Appui</i>			<i>Allocation budgétaire</i>
	<i>Australie^a (2014-2018)</i>	<i>États-Unis d'Amérique (2015-2017)</i>	<i>Nouvelle- Zélande^a (2015-2018)</i>	<i>Italie (2015-2018)</i>
Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable	564 747 000	6 935 600	427 144 584	–
Changements climatiques	115 977 000	35 892 660	258 172 262	800 000
Énergie durable	–	16 975 960	34 432 636	15 000 000
Réduction des risques de catastrophe	132 334 000	49 712 390	100 813 019	2 270 000
Océans et mers	–	–	52 218 939	1 500 000
Sécurité alimentaire et nutrition	211 640 000	90 515 470	42 532 926	483 000
Eau et assainissement	41 497 000	24 517 440	27 104 070	–
Modèles de transport durables	–	23 165 830	32 645 672	–
Consommation et production durables	34 664 000	114 795 680	–	–
Gestion des produits chimiques et des déchets	(biodiversité compris)	–	6 832 959	–
Santé et maladies non transmissibles	516 664 000	221 522 930	48 223 629	–
Égalité des sexes	1 935 840 000	47 521 160	472 133 005	–

Priorités énoncées dans les Orientations de Samoa	Appui			Allocation budgétaire
	Australie ^a (2014-2018)	États-Unis d'Amérique (2015-2017)	Nouvelle- Zélande ^a (2015-2018)	Italie (2015-2018)
Développement social	692 715 000	41 469 910	142 773 859	–
Biodiversité	–	39 866 940	68 783 860	1 100 000
Moyens de mise en œuvre	1 158 221 000	–	379 740 268	488 000 (partenariats) 800 000 (autres moyens)
Divers	159 116 000	1 423 501 620	–	–
Total	3 511 598 000	2 136 393 590	902 340 504	22 441 000

^a Les montants peuvent être associés à plus d'un domaine prioritaire et leur somme peut ne pas correspondre au total.

73. Le Japon a indiqué que, bien qu'elle ne soit pas exclusivement destinée aux petits États insulaires en développement, le montant total de son APD bilatérale pour la période 2015-2017 était de 60,7 milliards de dollars. S'agissant des priorités des Orientations de Samoa, l'appui fourni par le Japon a été réparti comme suit : énergie durable (3,00 %), réduction des risques de catastrophe (1,44 %), sécurité alimentaire et nutrition (1,05 %), santé et maladies non transmissibles (3,02 %), égalité des sexes (0,15 %), développement social (1,47 %) et biodiversité (0,76 %). Le Japon n'a pas présenté de chiffres précis concernant la croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, les changements climatiques, les océans et les mers, les modèles de transport durables, la consommation et la production durables, la gestion des produits chimiques et des déchets ou les moyens de mise en œuvre, mais il a indiqué que son appui à ces domaines était inclus dans les 81,61 % restants du montant total de son APD bilatérale.

74. L'appui déclaré par les autres États Membres se présente comme suit :

a) Le Qatar a versé 400 000 dollars à l'Alliance des petits États insulaires en développement et 285 000 dollars aux petits États insulaires en développement du Pacifique pour la période 2015-2017, 30 000 dollars au fonds d'affectation spéciale du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et 200 000 dollars à Kiribati en 2017, et 100 000 dollars à Vanuatu en 2018 ;

b) L'Irlande a alloué 200 000 euros à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et 100 000 euros au fonds d'affectation spéciale du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018 et prévoit de fournir 1 million d'euros au Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes en 2018/19 ;

c) La Fédération de Russie a apporté à Cuba une contribution financière d'un million de dollars en 2018/19, par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial ;

d) La République de Corée a dépensé environ 87 millions de dollars au profit des petits États insulaires en développement pendant la période 2014-2017. Ce montant se répartit comme suit : 32,26 millions de dollars aux États de la région du Pacifique, 53,99 millions de dollars aux États de la région des Caraïbes et 780 000

dollars aux États de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale⁵⁶ ;

e) Le Ministère des affaires étrangères de l'Autriche a consacré 339 000 dollars à l'énergie durable en 2016.

Dépenses consacrées par les petits États insulaires en développement aux Orientations de Samoa

75. Quatre petits États insulaires en développement (Fidji, Samoa, Îles Salomon et Tuvalu) ont répondu au questionnaire du Secrétariat en présentant, entre autres, des données sur leurs dépenses relatives aux Orientations de Samoa. On a observé qu'ils consacrent une part constante de budget à l'investissement dans les modèles de transport durables. Les dépenses des Fidji et du Samoa étaient axées sur le développement social, notamment sur la santé et l'éducation. Le niveau des ressources allouées pour les priorités des Orientations de Samoa varie d'un pays à l'autre, allant de 73,3 % du budget total des Fidji en 2018/19 à 9,00 % du budget annuel du développement des Îles Salomon.

Tableau 10

Contributions financières des petits États insulaires en développement

(En dollars des États-Unis)

Domaines prioritaires définis dans les Orientations de Samoa	Allocation budgétaire			Investissements
	Fidji ^a (2016-2019)	Îles Salomon (2015-2018)	Samoa (2017-2019)	Tuvalu (2015-2018)
Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable	56 311 776	10 130 000	94 318 540	36 258 750.25
Changements climatiques	427 768 109	550 000	20 904 004	586 553.05
Réduction des risques de catastrophe		870 000		
Énergie durable	60 653 501	6 700 000	2 721 600	385 965
Océans et mers	7 533 290	1 500 000	15 105 138	
Sécurité alimentaire et nutrition	137 736 283	3 700 000		2 011 567
Eau et assainissement	279 547 169	1 500 000	9 724 749	
Modèles de transport durables	703 083 318	68 400 000	40 531 952	12 546 183
Consommation et production durables		3 900 000		
Gestion des produits chimiques et des déchets, notamment des déchets dangereux	5 951 765	680 000		2 638 038
Santé et maladies non transmissibles	402 922 968	4 400 000	84 214 900	24 834 711
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	8 383 907	900 000		378 457
Développement social	68 596 500	900 000	96 857 099	1 343 566
Culture et sport	108 561 201			
Promouvoir des sociétés pacifiques et des collectivités sans danger	430 898 491			
Sécurité sociale	178 821 934			
Éducation	1 079 296 992			
Biodiversité		700 000		434 433

⁵⁶ Voir www.odakorea.go.kr/ez.main.ODAEngMain.do. Ces sommes comprennent un montant total de 360 000 dollars alloué aux Îles Cook et à Nioué au cours de la période 2014-2017.

Domaines prioritaires définis dans les Orientations de Samoa	Allocation budgétaire			Investissements
	Fidji ^a (2016-2019)	Îles Salomon (2015-2018)	Samoa (2017-2019)	Tuvalu (2015-2018)
Désertification, dégradation des terres et sécheresse	24 591 420			
Forêts	5 062 174			
Espèces exotiques envahissantes	11 771 971			
Moyens de mise en œuvre, partenariats compris			465 594 584	
Partenariats	131 678 990			
Financement	61 191 839			
Renforcement des capacités	7 896 836			
Technologie	46 222 222			
Données et statistiques	11 797 185			
Total	4 256 279 839	104 800 000	423 004 304	81 418 224

^a Au taux de change de 0,47 dollar des États-Unis pour 1 dollar des Fidji.

Appui des organismes du système des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales

76. Le tableau 11 présente les contributions des entités du système des Nations Unies et d'autres organisations régionales et sous-régionales en faveur des petits États insulaires en développement pour la période 2014-2018.

Tableau 11
Contributions financières des organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et sous-régionales

(En dollars des États-Unis)

Priorités énoncées dans les Orientations de Samoa	Allocation budgétaire				Investissements			
	UNESCO (2014-2019)	UNICEF (2014-2018)	ONUDI (2016-2018)	PNUD (2017/18)	AIEA ^a (2015-2018)	Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2017-2019)	CESAP (2018)	FDIP (2016-2018)
Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable			9 902 389	59 460 638			219 207	98 146
Changements climatiques			4 563 967	14 033 573		1 000 000	92 096	431 842
Énergie durable			12 581 282	9 459 263	34 937	1 000 000	12 500	353 325
Réduction des risques de catastrophe	115 000	20 246 179 (changements climatiques compris)		70 558 929		2 500 000	120 977	39 258
Océans et mers	6 950 000			11 843 830			46 116	294 438
Sécurité alimentaire et nutrition		16 415 801			3 397 345			98 146
Eau et assainissement	200 800	17 732 939			1 225 612		5 000	39 258
Modèles de transport durables							5 753	333 696

Priorités énoncées dans les Orientations de Samoa	Allocation budgétaire				Investissements			
	UNESCO (2014-2019)	UNICEF (2014-2018)	ONUDI (2016-2018)	PNUD (2017/18)	AIEA ^a (2015-2018)	Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2017-2019)	CESAP (2018)	FDIP (2016-2018)
Consommation et production durables								196 292
Gestion des produits chimiques et des déchets			45 000	16 268 152				39 258
Santé et maladies non transmissibles		15 966 490		3 127 136	3 650 399	1 140 000		19 629
Égalité des sexes				2 205 429			86 665	
Développement social	11 026 696	11 104 075		31 498 013		556 000	93 603	
Biodiversité	945 600							19 629
Moyens de mise en œuvre	940 825	739 214		52 354 888	1 133 078		1 054 547	
Divers		9 471 577			6 705 495			
Total	13 228 921	71 430 096	27 092 638	270 809 851	9 442 315	6 190 000	1 736 463	1 962 919

Abréviations : AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; FDIP : Forum pour le développement des îles du Pacifique ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

^a Au taux de change de 1,14 dollars pour 1 euro.

77. Les autres investissements déclarés comprenaient 1 117 549 dollars mobilisés par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (siège sous-régional pour les Caraïbes, Port of Spain) à partir de son budget ordinaire et 1 321 707 dollars provenant de ses fonds extrabudgétaires et du compte pour le développement pour la période 2015-2018. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a mobilisé 500 millions de dollars. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a consacré 1 975 794 dollars aux moyens de mise en œuvre en 2018 et en 2019. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a dépensé 2,3 millions de dollars en faveur des petits États insulaires en développement du Pacifique dans le cadre du projet régional des Nations Unies de lutte contre la corruption dans le Pacifique et 900 000 dollars pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a indiqué qu'elle appuyait 155 fonctionnaires originaires de petits États insulaires en développement et travaillant dans ces États par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale de la dotation sur le droit de la mer (montant non précisé). Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a déclaré que ses bureaux régionaux et son siège appuyaient la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les petits États insulaires en développement (montant non précisé).

VIII. Contrôle et suivi

78. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 124 du document final intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) » (résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe), l'Assemblée générale prie chaque année le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités, des

engagements, des partenariats et d'autres activités des petits États insulaires en développement. Si des efforts ont été faits pour passer d'une démarche descriptive à une approche plus stratégique et plus analytique dans l'établissement de rapports⁵⁷, la disponibilité des données utiles qui permettraient d'appuyer l'évaluation et l'analyse continue de poser des difficultés. En outre, le taux de réponse des États Membres, notamment des petits États insulaires en développement, reste faible. Le fait qu'il n'y ait toujours pas de mécanisme approprié et cohérent de suivi et de mesure des progrès pourrait en partie expliquer la faiblesse du taux de réponse, puisqu'en l'absence d'un cadre de suivi adéquat, il est difficile de procéder à une véritable analyse stratégique. Il est possible d'améliorer l'analyse stratégique des tendances observées dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa en utilisant un cadre de suivi et d'évaluation convenu d'avance.

IX. Observations

79. Les informations recueillies au cours du processus préparatoire de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa⁵⁸ ont permis de dégager certaines tendances. Ainsi, les petits États insulaires en développement sont de plus en plus conscients des avantages et de l'importance des approches régionales dans la mise en œuvre des Orientations, et les États de la région de l'Atlantique, de la mer d'Arabie, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale ne disposent pas de mécanisme adéquat à cet égard. Les changements climatiques et le renforcement de la résilience demeurent les principales priorités du pilier environnemental. L'inclusion sociale, l'élimination de la pauvreté et la lutte contre l'épidémie de maladies non transmissibles figurent en bonne place dans le pilier social, tandis que l'allègement de la dette, l'accès au financement à taux réduit et les difficultés liées à la connectivité occupent une place de choix dans le pilier économique.

80. Les Orientations de Samoa demeurent le plan directeur pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le suivi efficace des progrès accomplis dans sa mise en œuvre reste toutefois entravé par l'absence d'un dispositif approprié de suivi et d'application du principe de responsabilité, en particulier pour les priorités qui ne relèvent pas des objectifs de développement durable. Un tel dispositif permettra de veiller à ce que les priorités et les intérêts spécifiques des petits États insulaires en développement ne soient pas négligés.

X. Coordination du Secrétariat

81. Le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et celui du Bureau de la Haute-Représentante ont continué de collaborer pour renforcer la coordination et la complémentarité des activités qu'ils mènent pour soutenir ces États. Ils ont à leur actif plusieurs activités communes, parmi lesquelles : la planification et l'organisation d'une retraite des ambassadeurs en mars 2018 ; la présidence alternée des réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement ; l'appui continu apporté au Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement, notamment la tenue du dialogue régional sur les partenariats en 2018 et du dialogue mondial et multipartite annuel sur les partenariats avec les petits États insulaires en développement ; des initiatives communes de mobilisation des ressources pour la tenue des réunions préparatoires régionales et

⁵⁷ Voir [JIU/REP/2016/3](#), par. 176.

⁵⁸ Notamment à partir des sources mentionnées au paragraphe 2 du présent rapport.

interrégionales prescrites dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Les deux groupes ont également collaboré à l'évaluation menée afin de déterminer leurs besoins en ressources compte tenu de l'élargissement de leur mandat.

82. Le rôle de coordination entre les entités du système des Nations Unies que joue le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement a encore été renforcé depuis l'adoption des Orientations de Samoa. Les mesures concrètes prises en ce sens comprennent l'adoption de son mandat, l'établissement de son programme de travail et la convocation de réunions trimestrielles, coprésidées par le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante. La création par ce dernier, en 2018, de centres nationaux de liaison pour les petits États insulaires en développement jouera un rôle essentiel pour assurer la cohérence de l'exécution des programmes, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre au niveau local des Orientations de Samoa et du Programme 2030. Les centres nationaux de liaison et le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement offrent aux deux groupes des possibilités exceptionnelles de poursuivre leur collaboration au sein du Secrétariat.
